

EXTENSION DU CTI POUR TOUS LES AGENTS CONCERNÉS

UNE REVENDICATION FO PLUS QUE JAMAIS D'ACTUALITÉ

A travers différents communiqués, circulaires et courriers au ministère de la fonction publique, la Fédération a peu à peu permis l'extension du CTI à certains agents territoriaux (EHPAD, SSIAD...).

Mais beaucoup reste à faire et la revendication demeure :

Extension du CTI à tous les agents des services sociaux et médico-sociaux !

Cette extension est parfaitement possible, comme le montre l'accord signé par notre Union Nationale de la santé Privée le 4 juin dernier. Cet accord attribue sans exception ni exclusion 183 euros net à tous les « exclus de Ségur ».

Cette avancée, légitime et justifiée, rend encore plus incompréhensible la situation de nos collègues de certains services médico-sociaux qui ne bénéficient pas des 49 points d'indice (soit 192 euros nets aujourd'hui). Le gouvernement, et celui qui suivra, ne pourront pas justifier cette discrimination envers les fonctionnaires et agents publics territoriaux.

Plus que jamais, la revendication de l'extension du CTI est une mesure de justice sociale et d'égalité de traitement indispensable.

La Fédération et sa branche des services publics mettront tout en œuvre pour mettre les autorités face à leurs responsabilités et faire aboutir la légitime revendication des fonctionnaires et agents territoriaux.

Le secrétariat Fédéral

Paris le 16 juillet 2024